

ASSEMBLÉE NATIONALE
26 mars 2015

SANTÉ - (N° 2673)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 293

présenté par
Mme Laclais

ARTICLE 27

À l'alinéa 37, substituer aux mots :

« de financement de l' »

les mots

« régionales de financement des missions d'intérêt général et d' ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.